



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication OFCOM
Office suisse de la navigation maritime OSNM



Possédez-vous une balise EPIRB?

Si vous équipez votre bateau d'une balise EPIRB, pensez à la coder et à l'enregistrer correctement dans la base de données IBRD. Pour que la balise soit utile en cas d'urgence, il est indispensable qu'elle soit enregistrée correctement!



Possédez-vous une balise EPIRB?

Les EPIRB sont des balises de détresse. En cas de déclenchement d'une alarme, il est extrêmement important que les sauveteurs disposent d'informations récentes sur le navire et l'équipage, lesquelles doivent se trouver dans la base de données internationale d'enregistrement des balises IBRD. Les sauveteurs peuvent ainsi obtenir rapidement des renseignements sur les personnes en détresse en mer et procéder ainsi à un sauvetage adéquat. Par conséquent, n'oubliez pas d'enregistrer correctement votre balise dans la base de données IBRD (COSPAS/SARSAT) sous <https://www.406registration.com/>! L'enregistrement est gratuit. Il est impératif que les données enregistrées soient à jour car l'intervention des secours pourrait être interrompue si les informations sont imprécises ou obsolètes.

En cas de vente ou de transmission d'une balise EPIRB, il importe de modifier ou de supprimer les données y relatives dans le registre IBRD (autre pavillon). La balise EPIRB étant liée à son bateau, elle doit être recodée avec le numéro MMSI du nouveau bateau, même si elle est prise à bord de manière temporaire.

Fausse alerte ? Contacter le centre opérationnel MRCC, Zurich
+41 58 654 39 38 ou +41 33 333 33 33.

Guide rapide
d'enregistrement



Notice balises de détresse
EPIRB

